



PY33
EXPERT-COMPTABLE

Facture électronique

LES 5 POINTS À VÉRIFIER POUR ANTICIPER SEREINEMENT 2026



www.py33.fr
contact@py33.fr
01 88 32 02 62



Vous dirigez une entreprise

À partir de 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures électroniques, et progressivement de les émettre.

Ce guide vous aide à savoir où vous en êtes et à ne pas découvrir les obligations trop tard.

Checklist express

Avant de choisir un outil ou de vous lancer dans des démarches techniques, commencez par l'essentiel : **où en êtes-vous aujourd'hui ?**

Cette checklist vous aide à évaluer rapidement votre niveau de préparation. Cochez, observez... et voyez si un accompagnement peut vous faire gagner du temps (et éviter des erreurs).

01

Je sais si mon outil de facturation est compatible avec les nouvelles obligations

02

J'ai identifié tous les flux concernés (clients, fournisseurs, intra-groupe)

03

Je sais ce qu'est une PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire)

04

Mes équipes (ou mon prestataire) sont sensibilisées ou formées

05

J'ai un calendrier clair pour le passage à la facture électronique ou un plan de transition en place

Vous avez coché 2 cases ou plus ?

Pas de panique, mais il est temps d'agir.

Pour tout comprendre

01 Votre outil de facturation est-il compatible avec les nouvelles obligations ?

L'envoi d'un simple PDF par mail ne suffira plus. Vous devrez utiliser un outil capable de générer une vraie facture électronique structurée, reconnue par l'administration fiscale.

Ce qu'il faut vérifier :

- Votre logiciel est-il déjà compatible avec une Plateforme de Dématérialisation Partenaire ?
- Le sera-t-il à temps ?

02 Avez-vous identifié tous les flux concernés ?

Il ne suffit pas de penser à vos clients : vos fournisseurs, vos entités internes (si vous êtes un groupe), voire certaines prestations spécifiques sont aussi concernées.

Ce qu'il faut faire :

- Dresser la liste de toutes vos factures entrantes et sortantes.
- Déterminer les cas spécifiques : multi-activités, multi-entités, sous-traitance...

03 Savez-vous ce qu'est une PDP ?

Une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) est une plateforme agréée par l'État pour émettre, recevoir et transmettre vos factures électroniques.

Ce qu'il faut retenir :

- Vous devrez passer soit par une PDP, soit par un outil compatible qui s'y connecte.
- Le choix d'une PDP conditionne la sécurité, la conformité et la simplicité de votre gestion.

04 Vos équipes sont-elles sensibilisées ou formées ?

Même avec un bon outil, si personne ne comprend le fonctionnement ou ne sait gérer les exceptions, les erreurs se multiplient.

Ce qu'il faut faire :

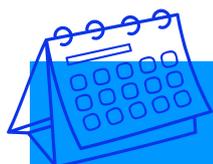
- Informer les équipes comptables, administratives, DAF, voire commerciales.
- Prendre un peu de temps pour former / sensibiliser, ou se faire accompagner.

05 Avez-vous un calendrier clair ou un plan de transition ?

Les échéances sont fixées. Attendre "le dernier moment" peut créer des surcoûts, une perte de contrôle ou un blocage opérationnel.

Ce qu'il faut faire :

- Planifier un audit rapide dès maintenant.
- Anticiper les étapes : choix d'outil, paramétrage, formation, test.



LES DATES IMPORTANTES À RETENIR

Sept. 2026 Obligation de réception pour toutes les entreprises

Sept. 2026 Obligation d'émission pour les grandes entreprises

Sept. 2027 Obligation d'émission pour les PME, TPE, ETI

Nous vous accompagnons

Chez PY33, nous vous aidons à sécuriser votre conformité, à fluidifier vos process et à intégrer cette réforme dans votre pilotage global.

C'est un véritable gain de temps, de fiabilité et de sérénité.

L'automatisation limite les erreurs, la traçabilité est renforcée et vos obligations réglementaires sont parfaitement couvertes.

Notre accompagnement se déploie selon un processus structuré.

- Nous auditons votre situation actuelle : niveau d'équipement, obligations, structure interne, outils existants.
- Sur cette base, nous vous recommandons la solution la plus adaptée à votre profil et à vos objectifs.
- Une fois validée, nous prenons en charge sa mise en œuvre : rédaction des documents, paramétrage technique, formation de vos équipes, accompagnement terrain.
- Enfin, nous assurons un suivi dans le temps avec des ajustements si besoin, pour garantir la pérennité et la stabilité du dispositif en fonction de vos évolutions.

Vous souhaitez anticiper votre transition vers la facturation électronique en toute sérénité ?

Contactez-nous dès maintenant.

www.py33.fr

contact@py33.fr

01 88 32 02 62